

# Fiche sanitaire

Cette fiche permet de recueillir les informations médicales obligatoires pour l'admission d'un mineur relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles (article R.227-7 du CASF et arrêté du 20/02/2003).

## L'enfant

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

## Vaccinations obligatoires

|              | Date de vaccination<br>ou du dernier rappel | Contre-indication<br>(Attestation du médecin) |
|--------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Diphtérie    |                                             | <input type="checkbox"/>                      |
| Poliomyélite |                                             | <input type="checkbox"/>                      |
| Tétanos      |                                             |                                               |

## Renseignements médicaux concernant l'enfant

Indiquez ici les antécédents médicaux ou chirurgicaux (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales).  
Au regard de ces antécédents, précisez les précautions à prendre et les contre-indications à la pratique de certaines activités physiques ou sportives.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'enfant suit-il un traitement : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lequel ? \_\_\_\_\_

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans être accompagné de l'ordonnance datée et signée du médecin. Ils seront présentés dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation ainsi que le nom et prénom de l'enfant inscrit sur l'emballage (uniquement pour les PAI)

L'enfant fait-il l'objet d'un P.A. I. ? ☐ Oui ☐ Non  
(si oui, le communiquer au directeur de l'accueil)

## Autorisation spécifique

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour, le cas échéant, à prendre toutes les mesures que nécessiteraient l'état de l'enfant (traitement médicaux, hospitalisations Interventions chirurgicales).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Partie réservée à l'organisateur \_\_\_\_\_

Eté 2025



Espace Joël Jeannot

DOSSIER  
D'INSCRIPTION

Nom du jeune : \_\_\_\_\_

Age du jeune : \_\_\_\_\_



Service enfance jeunesse de Sanilhac

05 53 08 03 14

centredeloisirs@sanilhac-perigord,fr

Inscription\_\_\_\_\_

Présence

Pour accueillir votre enfant, il est nécessaire qu'il soit inscrit avant l'ouverture de l'Espace Ados. Un nombre minimal de jeunes est nécessaire pour permettre l'ouverture de cet espace.

Priorité d'accueil dans les structures de Sanilhac

- 1 – Les jeunes domiciliés dans les écoles de Sanilhac
  - 2 – Les jeunes ayant de la famille proche domiciliée sur la commune
  - 3 – Les jeunes extérieurs à la commune
- Pour les jeunes hors commune, n'étant pas prioritaires, une liste d'attente sera établie. Leur inscription sera prise en compte en fonction des places disponibles.

Renseignements concernant le jeune :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

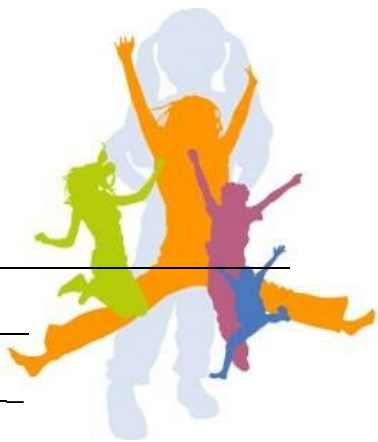
Age : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

N° Allocataire CAF/MSA \_\_\_\_\_



Inscriptions :

Je souhaite inscrire mon enfant à l'Espace Ados de Sanilhac aux dates de vacances suivantes (choisissez votre accueil et **entourez** les dates de présence).

Précisez l'accueil souhaité

☐

ALSH LE SANILHOU  
(matin) pour les 6ème et 5ème

☐

ALSH 100 % ENFANTS  
(matin) pour les 6ème et 5ème

☐

ESPACE ADOS Joël Jeannot (13h30)

| JUILLET |       |    |    |    |    |
|---------|-------|----|----|----|----|
|         | L     | M  | M  | J  | V  |
| S28     | 7     | 8  | 9  | 10 | 11 |
| S29     | férié | 15 | 16 | 17 | 18 |
| S30     | 21    | 22 | 23 | 24 | 25 |
| S31     | 28    | 29 | 30 | 31 | 1  |

| AOÛT |    |    |    |    |       |
|------|----|----|----|----|-------|
|      | L  | M  | M  | J  | V     |
| S28  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8     |
| S29  | 11 | 12 | 13 | 14 | férié |
| S30  | 18 | 19 | 20 | 21 | 22    |
| S31  | 25 | 26 | 27 | 28 | 29    |

L'espace Jeunes et l'ALSH seront fermés  
le 14 Juillet et le 15 Août

Tarifsau 1<sup>er</sup> Septembre 2021\_\_\_\_\_

(sous réserve d'une nouvelle délibération du conseil municipal) Les tarifs sont affichés sur les lieux d'accueils et sur le site internet de la commune : [www.sanilhac-perigord.fr](http://www.sanilhac-perigord.fr) .

Particularités

Les préadolescents (6ème et 5ème) pourront être accueillis le matin sur l'un des deux accueils avant de rejoindre l'espace Ados. Ils pourront donc prendre leurs repas au Sanilhou. La facturation de ce service sera basée sur le tarif journalier des ALSH. Certaines sorties à la journée seront organisées : nous vous en informerons et vous remercions de déposer votre enfant directement à l'ALSH.

Absence

En cas d'absence de l'enfant non prévue lors de son inscription et à défaut de le signaler au préalable **3 jours ouvrés**, sans certificat médical, la journée de l'enfant ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un report et sera considérée comme due.

Toute annulation devra dorénavant **être signalée par écrit** dans le délai imparti sur papier libre ou bien par mail à l'adresse suivante : [centredeloisirs@sanilhac-perigord.fr](mailto:centredeloisirs@sanilhac-perigord.fr)

Retour des dossiers :

Les dossiers d'inscription sont à retourner avant le **JEUDI 29 Juin 2025**. Toute demande arrivant au-delà de cette date fera l'objet d'une étude en fonction des places disponibles.

Attention : un dossier par jeune

Je soussigné(e) M. Mme \_\_\_\_\_

☐

Atteste avoir pris connaissances des modalités d'inscription mises

en place dans le cadre des Accueils de loisirs de Sanilhac

☐

Autorise les ALSH de Sanilhac à utiliser des photos et des vidéos de mon enfant prises au cours des activités dans le cadre de la communication communale (publications, site Internet, page Facebook de la municipalité, ...)

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature :

En complétant ces informations, je consens au traitement informatique de ces données aux seules fins de la bonne exécution du service, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document joint au règlement intérieur ou bien sur le site internet municipal